



DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 07 DÉCEMBRE 2023

CONVOCATION :

Le 20/11/2023

Envoi le :

28/11/2023

Publication :

28/11/2023

L'an deux mil vingt - trois, le 7 décembre à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MENOIRET, élu du CCAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 07

Absents : 02

Pouvoirs : 02

Votants : 09

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX

Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Alda ROUMAGNOU, Colette MAILLET

Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absent excusé :

Monsieur Bertrand RITOURET, Madame Claudine PINGUET.

Excusé, avait donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENOIRET,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET.

Secrétaire de séance :

Monsieur Eric MORCHOISNE

~~~~~

**DEL N° 07-12/2023-06 ADHÉSION À L'UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS D'INDRE-ET-LOIRE (UDCCAS)**

Madame Christine MÉNORET rappelle que lors de la dernière commission du 5 octobre 2023, le principe d'adhésion pour l'année 2024 à l'Union Départementale des CCAS et CIAS d'Indre-et-Loire a été validé.

Il convient donc de finaliser cette décision.

Après avoir délibéré le Conseil d'Administration à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion à l'Union Départementale des CCAS d'Indre-et-Loire (UDCCAS) dont le siège national est situé au 11 rue Louise Thuliez à PARIS (75019).

DÉCIDE de payer chaque année le montant de la cotisation statutaire correspondante.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance



Pour le Président et par délégation  
La vice-présidente du CCAS,  
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa publication sur le site de la commune : 20.12.23
- Sa transmission au contrôle de légalité : 18.12.23